



Coupure d'eau planifiée du 6 août suivie d'un avis d'ébullition préventif de l'eau

Avis à tous les abonnés du réseau d'aqueduc municipal

En prévision de travaux à l'usine d'eau potable qui se **dérouleront le jeudi 6 août 2026 visant notamment le raccordement d'un troisième puits à l'usine d'eau potable**, la Municipalité vous informe qu'une **coupure d'eau est planifiée entre 20h le 6 août jusqu'à 6 h le lendemain matin (7 août)** et affectera l'ensemble du réseau municipal. Une fois la distribution rétablie, un **avis d'ébullition préventif sera en vigueur**. À la reprise de l'alimentation en eau, laissez couler l'eau froide jusqu'à ce qu'elle devienne claire avant toutes utilisations de laveuse, lave-vaisselle, etc.

La qualité de l'eau ne sera plus assurée en raison de l'interruption; elle pourrait être contaminée. La contamination de l'eau par des bactéries signifie qu'elle peut aussi contenir des microorganismes dangereux pour votre santé. Les symptômes les plus fréquents sont les vomissements, les diarrhées et les maux de ventre.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

De l'eau préalablement bouillie pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, doit être utilisée pour les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages ;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés ;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.) ;
- Fabriquer des glaçons ;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

Jetez les glaçons (n'oubliez pas les réservoirs des réfrigérateurs), boissons et aliments préparés à partir du **7 août 2026** avec l'eau du robinet non bouillie.

Vous pouvez utiliser l'eau du robinet non bouillie pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher ;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Pour les commerces desservis : avisez votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation. Fermez les fontaines d'eau et affichez l'information aux endroits où de l'eau reste disponible.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension. Nous vous aviserons de la levée de l'avis d'ébullition préventif.

Inscrivez-vous au système
d'alerte de la Municipalité
pour recevoir les avis par
courriel ou SMS :
avis.saint-esprit.ca/